



COMMUNE D'OLLON

ELECTION DU SYNDIC (1^{ER} TOUR)

PROCES VERBAL D'ELECTION TACITE

Le Bureau électoral de la Commune d'Ollon :

- vu la Décision de convocation du 22 août 2025 convoquant les assemblées de Commune pour élire les autorités communales pour la législature 2026-2031,
- vu l'article 41, ch. 2 de la Loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 22 décembre 2021 (RLEDP),

considérant que :

- a) pendant le délai utile, il a été déposé une liste par l'Alliance Vaudoise – PLR-UDC d'Ollon portant la candidature de **M. Patrick TURRIAN**,
- b) aucune autre liste n'a été déposée dans le délai fixé au 7 avril 2026 à 12h00,

1. PROCLAME ELU TACITEMENT

M. Patrick TURRIAN, né le 2 juin 1967, originaire de Château d'Oex (VD), domicilié à 1885 Chesières, en qualité de Syndic de la Commune d'Ollon pour la législature 2026-2031.

2. ANNULATION DE SCRUTIN

Conformément à l'article 6 de la Décision de convocation précitée, le scrutin populaire pour l'élection du Syndic prévu le dimanche 26 avril 2026 est **annulé**.

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL D'OLLON :

La Présidente :

Josiane PANCHAUD



La Secrétaire :

Mara DESPONT